



Communiqué de presse
22 novembre 2023

Réforme de la PSC : MGAS et MGEN ouvrent des discussions

Partageant une vision et des valeurs communes, MGEN et la Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS) confirment leur projet de partenariat dans le cadre de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire des fonctionnaires (PSC).

Alors que les premiers marchés publics relevant de la réforme PSC sont sur le point d'être lancés, les mutuelles MGAS et MGEN ouvrent des discussions étroites et marquent leur intention de répondre ensemble aux futurs marchés qui seront émis dans le cadre de la réforme de protection sociale complémentaire des fonctionnaires.

*« Nos deux mutuelles reconnues doivent mettre tout en commun pour continuer à protéger les adhérents que nous gérons depuis deux référencements en privilégiant le plus possible notre ADN de mutualistes », souligne **Michel Regnier, le président de la MGAS.***

*« Pour relever le défi de la réforme de la PSC, nous sommes convaincus que les mutuelles de fonctionnaires détiennent la réponse. Nous nous réjouissons aujourd'hui de la démarche engagée avec la MGAS, qui s'inscrit dans la suite logique de notre stratégie d'alliances visant, au travers d'une réponse commune aux appels d'offres, à apporter la meilleure protection sociale aux agents de la Fonction Publique. La perspective tracée par nos deux mutuelles nous encourage à poursuivre nos démarches d'ouverture vis-à-vis des mutuelles qui souhaiteraient également s'inscrire dans cette voie et proposer la meilleure protection possible aux agents de chaque corps de la fonction publique », explique **Matthias Savignac, le président de MGEN.***

Des ambitions complémentaires

À travers ce projet commun, la MGAS et MGEN affirment une vision et des valeurs partagées au service des agents publics en vue de proposer une Protection Sociale Complémentaire adaptée à leurs besoins spécifiques.

Les ambitions des deux mutuelles sont de :

- Répondre aux exigences de dimensionnement et de moyens inhérentes à une réponse aux marchés des ministères sociaux et de la DGAC, les garanties à présenter et les compétences à développer étant considérables ;

- Allier des compétences et des savoir-faire complémentaires ;
- Présenter une réponse de meilleure qualité et à des conditions plus avantageuses pour l'employeur et les bénéficiaires.

Pour la MGAS, l'objectif est de continuer à protéger les personnels actifs et retraités relevant des ministères pour lesquels la MGAS offre une couverture santé et prévoyance complétée par une action sociale dynamique.

Pour MGEN, mutuelle du groupe VYV, ce projet d'alliance – envisagée dans le respect des partenaires historiques de la mutuelle – confirme la volonté de demeurer la première mutuelle de la fonction publique, en protégeant tous les agents publics, en complémentarité avec les autres mutuelles qui le souhaitent.

Une approche commune en vue d'unir leurs forces

À travers cette intention d'unir leurs forces dans le cadre d'un partenariat, les deux mutuelles marquent leur volonté de coopération étroite, tout en demeurant autonomes et indépendantes.

Contacts presse :

MGAS – Justine Racinet - justine.racinet@mgas.fr

MGEN - Audrey Guedj – aguedj@mgen.fr

A propos de MGAS

La MGAS a été créée par et pour les agents des ministères sociaux en 1970. Elle s'adresse aujourd'hui à un public plus large : étudiants, salariés du privé, retraités, personnes vulnérables en tutelle ou curatelle.

Près de 82 000 personnes protégées

16 points d'accueil dans l'Hexagone et en Outre-Mer

103 salariés et une plateforme de gestion interne

Quelle est la mission de la mutuelle ?

La MGAS propose une offre complète et diversifiée pour tous en matière de santé, de prévoyance, d'assistance et de prévention pour accompagner les adhérents tout au long de leur vie.

En complémentaire santé, la MGAS couvre les agents des 3 fonctions publiques (état, territoriale et hospitalière).

Elle protège aussi les particuliers de droit privé (étudiants, retraités, travailleurs non-salariés, etc.), les majeurs protégés et leurs mandataires judiciaires, ainsi que les entreprises souhaitant mettre en place un contrat collectif pour la protection sociale complémentaire de leurs salariés.

La Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS) est une mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Elle est constituée sous la forme d'un organisme à but non lucratif.

www.mgas.fr

À propos de MGEN

Fondée en 1946, MGEN est aujourd'hui la première mutuelle des agents du service public. Son positionnement unique en France lui permet de gérer l'assurance maladie et la complémentaire santé et prévoyance de plus de 4,2 millions de personnes, bénéficiaires d'un contrat individuel ou collectif. Au-delà d'être un guichet unique pour le remboursement des soins, MGEN accompagne globalement ses adhérents : de la prévention des risques pour leur santé physique et mentale, à leur prise en charge en établissement de santé. Elle met en effet à la disposition de tous 1700 structures de soin et d'accompagnement mutualistes qu'elle cogère et cofinance partout en France, dont 62 appartiennent à MGEN. Avec ses 10000 collaborateurs et 3500 militants, présents dans tous les départements français, le collectif mutualiste MGEN agit au plus près des adhérents, à chaque moment de leur vie, avec des offres personnalisées et des services innovants. Expert des enjeux spécifiques de santé et de qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) des agents, MGEN accompagne également les employeurs pour le bien-être des personnels et contribue ainsi à la performance globale et à l'attractivité du service public. Par son histoire et son modèle non lucratif, MGEN est un acteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) reconnu pour son engagement dans les grands enjeux sociétaux, de l'accès à l'IVG hier à celui d'une fin de vie libre et choisie aujourd'hui. Depuis 2017, MGEN est aussi membre fondateur du Groupe VYV, premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France.

www.mgen.fr/